



GRILLE de SELECTION des PROJETS

(Version octobre 2018)

Programme LEADER Maurienne 2014/2020



Fiche action 2 : Commercialiser les produits de montagne en circuits courts

Objectifs opérationnels : Professionnaliser, structurer et promouvoir l'offre de produits alimentaires « Montagne » en Maurienne par la mise en place

- D'une logistique adaptée (étude, formation, achat de matériel)
- D'une structuration de l'offre diversifiée, complète et de qualité (projet de commercialisation des produits locaux, faciliter l'introduction de produits locaux dans les structures de restauration hors domicile, animation et coordination, études, visites de terrain pour les structures de restauration, travaux et équipement pour les structures de restauration)
- D'actions de promotion et de valorisation commune à l'échelle de la Maurienne (aide à la création d'outils de communication et d'identification des produits du territoire)

Critères de sélections		Questions correspondantes	0	1	2	3
A	Niveau d'intégration dans les objectifs du programme LEADER	Le projet répond-il aux objectifs de la stratégie, en matière d'objectifs opérationnels ?	Intégration faible dans un objectif opérationnel / le projet permet de répondre partiellement à un objectif opérationnel	Intégration faible dans plusieurs objectifs opérationnels / le projet permet de répondre partiellement à plusieurs objectifs	Intégration importante dans un objectif opérationnel / le projet répond parfaitement à un objectif opérationnel	Intégration importante dans plusieurs objectifs opérationnels / Le projet répond parfaitement à plusieurs objectifs opérationnels
B	Effizienz du projet	La subvention demandée est-elle proportionnée au niveau d'intégration du projet dans la stratégie LEADER ?	Atteinte des objectifs faible et subvention LEADER importante	Atteinte des objectifs limitée et subvention LEADER raisonnable	Atteinte des objectifs intéressante et subvention LEADER importante	Atteinte des objectifs intéressante et subvention LEADER raisonnable
C	Logique de mise en réseau (démarche collective formelle)	Travailler en local demande de tisser des liens avec les acteurs du territoire. Le projet participe-t-il à la mise en réseau des acteurs du territoire ?	Non : Le projet n'est pas inscrit dans une démarche de réseau	Le projet implique quelques acteurs du territoire / démarche informelle	Le projet implique l'appartenance à une ou plusieurs démarches collectives formalisées	Le projet renforce ou crée du réseau / des démarches collectives formalisées
D	Respect de l'environnement et valorisation des ressources	Quel est l'impact environnemental induit par le projet ? Projet agricole : quelle utilisation des ressources du territoire ? Comment le projet participe à l'entretien et à la valorisation des ressources ? Comment sont gérés les déchets ? Quelles mesures sont prises pour faire face aux impacts générés ?	Le projet a un impact négatif sur l'environnement (DISQUALIFIANT)	Le projet a un impact neutre / pas d'incidence notable	Des mesures sont prises pour réduire l'impact environnemental	Démarche exemplaire : prise en compte des impacts, mise en place de mesures innovantes et d'une communication adaptée
E	Les pratiques novatrices	Le projet est-il novateur : site, ressource utilisée, partenariat, public cible, pratique de gestion, produit ou service créés ?	Le projet est très répandu en Maurienne. Il ne présente pas de critères innovants ou est récurrent sur le territoire	Des projets similaires existent en Maurienne mais leur développement est souhaité	Amélioration d'un projet déjà réalisé sur le territoire sur 1 ou 2 critères	Le projet est innovant au regard de plus de 2 critères

Critères de sélections		Questions correspondantes	0	1	2	3
F	Rentabilité et viabilité économique	<p>Création : le projet présente-t-il des potentiels de développement (nouveaux publics / produits / partenariats) ? Etude de faisabilité /marché ?</p> <p>Existant : viabilité de la structure ? rationalité économique ? bénéfice/risque ?</p> <p>Parcours, qualification du porteur de projet ?</p>	Pas du tout. Aucune réalité économique (DISQUALIFIANT)	Projet viable économiquement	Projet qui dégage des bénéfices (rémunération et investissements possibles)	Projet qui dégage de la valeur ajoutée pour le territoire : création d'emploi, dynamisation d'un secteur économique
G	Origine de la matière première	<p>Quelle recherche d'équilibre entre les contraintes d'exploitation et la valorisation des ressources disponibles en local ?</p> <p>Au regard des ressources disponibles, quelle est la provenance des produits : Maurienne, Savoie ou Auvergne Rhône-Alpes ?</p>	<p>Malgré des disponibilités, aucune démarche (DISQUALIFIANT si 0 au critère suivant)</p> <p>Les produits ne proviennent pas de la région AURA (DISQUALIFIANT si 0 au critère suivant)</p>	<p>Quelques produits proviennent de la région AURA.</p> <p>Quelques produits proviennent de la région AURA.</p>	<p>La majorité des produits proviennent de territoires de proximité</p> <p>La majorité des produits proviennent de Savoie</p>	<p>Démarche exemplaire : mise en place de partenariats locaux, gestion en autonomie</p> <p>Les produits proviennent exclusivement de Maurienne</p>
H	Commercialisation des produits	Comment sont raisonnés les choix de commercialisation au regard des besoins pressentis ?	Les produits ne sont pas commercialisés en AURA malgré des besoins en AURA (DISQUALIFIANT si 0 au critère précédent)	Quelques produits sont commercialisés en région AURA.	Les produits sont écoulés partiellement en Maurienne	La stratégie de commercialisation maximise la vente en Maurienne et fait rayonner l'image du territoire au-delà

Appréciations du Comité de programmation :

FICHE ACTION 2 :

Si note supérieure à 12/24 :

- Projet retenu pour programmation
 Projet retenu pour programmation, mais qui nécessite quelques modifications (cf. appréciations du Comité de programmation)

Si note inférieure ou égale à 12/24 :

- Projet non retenu

Si disqualifié à un critère de sélection :

- Projet non retenu